

Nombre de
membres en
exercice

95

Présents et
représentés

79

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND ANNECY

SEANCE du 24 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre

Le vingt quatre du mois de octobre à dix-huit heures

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE du Grand Anancy, dûment convoqué en séance officielle le dix huit octobre deux mille vingt-quatre, s'est réuni Cap Périaz à Anancy (Seynod) en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Délibération

Date de mise
en ligne

31 OCT. 2024

Déposée en
Préfecture le

31 OCT. 2024

Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Etienne ANDRÉYS, Christian ANSELME, Jacques ARCHINARD, Gilles ARDIN, François ASTORG, Olivier BARRY, Isabelle BASTID, Michel BEAL, Nicole BLOC, Franck BOGEY, Cécile BOLY, Patrick BOSSON, Bilel BOUCHETIBAT, Stéphane BOUCLIER, Corinne BOULAND, Pierre BRUYERE, Lola CECCHINEL, Henri CHAUMONTET, Martine COUTAZ, Jean-François DEGENNE, Joëlle DERIPPE-PERRADIN, Isabelle DIJEAU, Samuel DIXNEUF, David DUBOSSON, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Elisabeth EMONET, Chantale FARMER, Fabien GERY, Anthony GRANGER, Fabienne GREBERT, Aurélie GUEDRON, Ségolène GUICHARD, Charlotte JULIEN, Marion LAFARIE, Frédérique LARDET, François LAVIGNE-DELVILLE, Patrick LECONTE, Claire LEPAN, Karine LEROY, Bruno LYONNAZ, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Christian MARTINOD, Pierre-Louis MASSEIN, Catherine MERCIER-GUYON, Thomas MESZAROS, Aurélien MODURIER, Philippe MORIN, Magali MUGNIER, Michel MUGNIER-POLLET, Alexandre MULATIER-GACHET, Xavier OSTERNAUD, Gérard PASTOR, Raymond PELLICIER, Tony PESSEY, Christian PETIT, Eric PEUGNIEZ, Monique PIMONOW, Agnès PRIEUR-DREVON, Jean-Luc RIGAUT, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Yannis SAUTY, Nora SEGAUD-LABIDI, Bénédicte SERRATE, Jean-Louis TOÉ, Olivier TRIMBUR

Avaient donné procuration

Karine BUI-XUAN-PICCHEDDA à Marion LAFARIE, Odile CERIATI-MAURIS à Magali MUGNIER, Roland DAVIET à Ségolène GUICHARD, Noëlle DELORME à Gilles ARDIN, Christiane LAYDEVANT à Isabelle DIJEAU, Benjamin MARIAS à Nora SEGAUD-LABIDI, Patricia MERMOZ à Jean-Claude MARTIN, Laure ODORICO à Christian ANSELME, Guillaume TATU à Fabienne GREBERT

Etaient excusé(e)s

Frédérique BANGUÉ, Alexandra BEAUJARD, Marie BERTRAND, Catherine BOUVIER, Christian BOVIER, Vanessa BRUNO, Josette CHARVIER, Sandrine DALL'AGLIO, Gilles FRANÇOIS, Jean-François GIMBERT, Frédérique KHAMMAR, Elisabeth LASSALLE, Antoine de MENTHON, Marie-Luce PERDRIX, Christophe PONCET, Gilles VIVIANT

Magali MUGNIER est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

OBJET

RESSOURCES HUMAINES - ADAPTATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Ségoène GUICHARD, rapporteur

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2313-1 et R2313-3 ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L313-1 et L542-1 à L542-5 ;

Vu l'avis du comité social territorial en date du 17 octobre 2024 ;

Considérant que, dans le cadre du suivi des emplois, il convient de prendre en compte les modifications liées aux évolutions des services et des besoins en adaptant le tableau des emplois ;

Ces modifications concernent :

1/ La modification de quotité de temps de travail de plusieurs emplois

Au sein du Pôle Bien Vieillir à Domicile, Service Aide et soins à domicile du CIAS, il est proposé d'augmenter la quotité de temps de travail de plusieurs emplois d'aide à domicile.

En effet, les postes d'aide à domicile ouverts à temps complet sont plus attractifs sur le marché du travail que ceux à temps partiel. De plus, un certain nombre d'agents actuellement en poste souhaiteraient passer à temps complet.

Il est donc proposé d'augmenter la quotité de 4 postes actuellement à temps non complet pour les passer à temps complet.

Cette augmentation de quotité d'un total de 0,6 ETP sera en partie compensée par la suppression d'un poste vacant, d'une quotité de 0,5 ETP.

L'intitulé et l'affectation des postes restent inchangés.

2/ La transformation d'un emploi

L'EHPAD des Ancolies est doté d'un pôle d'activités et de soins adaptés (PASA) pour accueillir en journée les résidents atteints de maladies neuro-dégénératives, au même titre que la Résidence Heureuse. Le PASA de la Résidence Heureuse est coordonné par une professionnelle ergothérapeute, ce qui facilite la prise en charge des résidents.

Afin d'harmoniser le fonctionnement des établissements du CIAS, il est demandé à ce que l'EHPAD des Ancolies puisse également se doter d'un poste d'ergothérapeute. L'agent aura pour mission de participer à la coordination du PASA ainsi qu'à la prise en charge des résidents.

Pour ce faire, il est demandé à ce que le poste de psychomotricien (poste 1387) qui est actuellement vacant soit transformé en poste d'ergothérapeute.

Cette modification comportera un changement de grade de référence de l'emploi.

En outre, il est demandé que la quotité de temps de travail soit également augmentée de 0,1 ETP à 0,2 ETP (soit 7/35e).

3/ La création d'un emploi

Au sein du Pôle Bien Vieillir à Domicile du CIAS, Service Aide aux aidants, est proposée la création d'un emploi permanent d'aide à domicile diplômé à temps non complet (0,6 ETP).

Ce poste s'inscrirait dans le cadre de la plateforme de répit pour le soutien des aidants d'une personne âgée en perte d'autonomie, qui est financée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) à hauteur de 150 000 euros par an. Le financement de ce poste est donc assuré.

Les auxiliaires de vie du service sont des personnes volontaires et formées qui sont détachées du service d'aide à domicile. Ces dernières années, les plannings sont tendus, et il est difficile de détacher des auxiliaires pour répondre à la demande des aidants. Il a été nécessaire ponctuellement d'avoir recours à des prestataires extérieurs. L'effectif n'est toujours pas suffisant à ce jour pour répondre à la demande, le réajustement au réel des interventions des auxiliaires permet de dégager un poste de 0,6 ETP tout en restant dans l'enveloppe de financement de l'ARS.

Il est donc proposé de créer un poste d'Aide à domicile diplômé pour répondre aux demandes de relais en semaine et remettre en place les animations aidant-aidé qui faisaient partie de l'offre de la plateforme à son démarrage. Le poste sera ouvert au grade d'agent social.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

- de modifier le tableau des emplois en procédant aux créations et modifications d'emplois conformément aux propositions ci-dessus et à l'annexe jointe à la présente délibération ;
- d'imputer la dépense afférente au chapitre 012 du budget général (fonction 820).

LA DÉLIBÉRATION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Voix POUR : 79

Le Secrétaire de séance,



Magali MUGNIER

Pour extrait conforme
Pour la Présidente et par délégation,
la Directrice Générale,



Virginie AULAS.

Conseil communautaire du 14 novembre 2024

Adaptation du tableau des emplois - Annexe

Modification du temps de travail ou changement de filière ou cadre d'emplois												
Direction, établissement ou service de rattachement	Filière	Suppression d'emploi					Création d'emploi					Date de prise d'effet
		Cadre d'emplois	Grade	n° poste	Temps de travail	ETP	Cadre d'emplois	Grade	Temps de travail	ETP	Intitulé (à titre d'information)	
CIAS - BVAD	Sociale	Agents sociaux	Agent social ppal 2e classe	171	31,5/35	0,9	Agents sociaux	Agent social ppal 2e classe	35/35	1	Aide à domicile diplômé	01/01/2025
CIAS - BVAD	Sociale	Agents sociaux	Agent social	216	31,5/35	0,9	Agents sociaux	Agent social	35/35	1	Aide à domicile	01/01/2025
CIAS - BVAD	Sociale	Agents sociaux	Agent social	248	28/35	0,8	Agents sociaux	Agent social	35/35	1	Aide à domicile	01/01/2025
CIAS - BVAD	Sociale	Agents sociaux	Agent social	349	28/35	0,8	Agents sociaux	Agent social	35/35	1	Aide à domicile	01/01/2025
Sous total						3,4						4
Modification d'emploi												
Direction, établissement ou service de rattachement	Filière	Suppression d'emploi					Création d'emploi					Date de prise d'effet
		Cadre d'emplois	Grade	n° poste	Temps de travail	ETP	Cadre d'emplois	Grade	Temps de travail	ETP	Intitulé (à titre d'information)	
EHPAD les Ancolies	Médico-sociale	Masseur-kinésithérapeute (et autres)	Masseur-kinésithérapeute (et autres)	1387	3,5	0,1	Ergothérapeutes (et autres)	Ergothérapeute (et autres)	juil-35	0,2	Ergothérapeute	01/01/2025
Sous total												
Création d'emplois												
CIAS - BVAD	Sociale						Agents sociaux	Agent social	21/35	0,6	Aide à domicile diplômé	01/01/2025
SOUS TOTAL										0,6		
Suppression d'emplois												
CIAS - BVAD	Sociale	Agents sociaux	Agent social	177	17,5/35	0,5					Aide à domicile	01/01/2025
SOUS TOTAL										0,5		
TOTAUX						3,9						4,6
Différence ETP										0,7		